



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 23 novembre 2015

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, Information, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h50.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 0.2), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.2.2), Mme Claudine CAULET, M. Guericq CHALNOT (jusqu'au 2.1), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 3.5), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 6.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (jusqu'au 3.1), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (jusqu'au 3.1) Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Claude PREIONI (jusqu'au 6.2) Genes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET (jusqu'au 2.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 1.1.3) Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE (jusqu'au 5.4) Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.4) Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au 2.2) Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'au 5.2) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire-Arcier : M. Charles PERROT Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.5) Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Thierry MORTON, M. Yannick POUJET, Mme Karima ROCHDI Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Morre : M. Jean-Michel CAYUELA

Secrétaire de séance : M. Yoran DELARUE

Procurations de vote :

Mandants : P. BONTEMPS, YM. DAHOUI, M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 7.1), F. GERDIL-DJAOUAT, M. LOYAT (à partir du 3.2), T. MORTON, Y. POUJET, K. ROCHDI, M. ZEHAF (à partir du 3.2), J. LOUISON (jusqu'au 5.4), JP. MICHAUD (à partir du 5.3).

Mandataires : D. SCHAUSS, D. DARD, C. MICHEL, L. CROIZIER (à partir du 7.1), JS. LEUBA, F. PRESSE (à partir du 3.2), D. POISSENOT, P. CURIE, AS. ANDRIANTAVY, A. GHEZALI (à partir du 3.2), P. CORNE (jusqu'au 5.4), J. BAVEREL (à partir du 5.3).

Délibération n°2015/003003

Rapport n°8.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Questions diverses

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par le Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 15 octobre 2015 a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 07/0915

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Madame Elsa MAILLOT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance du Bureau du 7 septembre 2015.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Garanties d'emprunt - Compétences Habitat et Economie (octobre 2015)

MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, M. FELT, JL FOUSSERET, B. GAVIGNET et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunt déposées en matière d'habitat par Néolia et Habitat 25 pour un montant total de 3 133 906,60 €,
- réitère une garantie d'emprunt pour les trois prêts réaménagés en matière d'économie auprès d'Aktya,
- autorise Monsieur Michel LOYAT, Vice-Président, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Créances irrécouvrables

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'admission en créances irrécouvrables de :

- 489,08 € HT au titre du Budget Principal,
- 47 588,66 € HT au titre du Budget Annexe Déchets,
- 847 € TTC au titre du Budget Annexe CRR.

Convention avec la DGFIP relative au traitement des TIPSEPA

M. Fabrice TAILLARD, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention prévoyant un nouveau format TIPSEPA,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Convention constitutive de groupement de commandes - Acquisition d'équipements de protection individuelle (EPI)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon, le CCAS, l'ISBA et le SYBERT pour l'acquisition d'équipements de protection individuelle (EPI)
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention constitutive de de groupement de commandes.

Convention constitutive de groupement de commandes - Acquisition de mobilier administratif

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon, le CCAS, l'ISBA et le SYBERT pour l'acquisition de mobilier administratif,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention constitutive de de groupement de commandes.

Convention constitutive de groupement de commandes - Missions de coordination sécurité et protection de la santé (SPS)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS, pour des missions de coordination sécurité et protection de la santé (SPS),
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention constitutive de de groupement de commandes.

Ressources humaines

Ajustement technique de la Liste des Emplois Permanents suite à des procédures de recrutement (DEEE - Mission Aides aux communes - Habitat Logement et Accueil des Gens du Voyage)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement pour une durée indéterminée d'un agent non titulaire sur le poste de chargé d'affaires (catégorie A) au sein de la Direction Economie, Emploi, Enseignement supérieur, à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le recrutement pour une durée indéterminée d'un agent non titulaire sur le poste de chargé de mission relations avec les élus - aide aux communes au sein de la mission Aide aux communes à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de chargé de mission politique du logement au sein du service Habitat Logement et Accueil des Gens du voyage à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Propriétaires Occupants - Demandes de subvention dans le cadre des aides AAPEL et PAMELA (< 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur :

- les 33 demandes de subvention AAPEL, pour un montant total prévisionnel de 197 333 € (dont une subvention de 7 200 € à Mme GOGUEL Claudine qui annule et remplace la subvention de 4 200 € accordée par le Bureau du 23 octobre 2014),
- les 2 demandes de subvention PAMELA, pour un montant total prévisionnel de 4 155 €.

Propriétaires Bailleurs - Demandes de subvention dans le cadre de l'aide AAPEL (< 10 000 €)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur ces 2 demandes de subventions d'un montant total prévisionnel de 9 511 €.

Subvention du Grand Besançon à l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 3 605 € à l'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS) du Doubs au titre de l'exercice 2015.

Aide à l'accession à la propriété - Demande de subvention

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur la demande de subvention de M. QUERRY et Mme POTIER pour un montant de 5 000 € (sous réserve de la labellisation par le Conseil de communauté).

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

Subvention exceptionnelle à l'AudaB dans le cadre du séminaire de la FNAU

Mmes C. BARTHELET et M. DONEY et MM. P. CURIE, P. DUCHEZEAU, A. LORIGUET, M. LOYAT et S. RUTKOWSKI, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 3 794,40 € à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB) pour l'organisation du séminaire de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) du 16 au 18 septembre 2015.

Commission n°04 : Développement durable

Conventions constitutives de groupement de commandes pour des prestations liées au projet « Territoire à Energie Positive » (TEPOS)

A la majorité, l'abstention, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2016 et du PPIF 2016-2020 :

- se prononce favorablement sur la constitution des deux groupements de commandes entre la CAGB et la CCVA pour des prestations relevant du projet TEPOS,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les deux conventions constitutives de groupement de commandes à intervenir dans ce cadre.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs

Reçu le 02 DEC. 2015

Pour extrait conforme,
Contrôle de légalité

Le Président